

SEANCE DU 29 JUILLET 2010

Le vingt-neuf juillet deux mil dix à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANDRICHAMPS, légalement convoqué s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Monsieur BERTONNIERE Jean-Marc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : BERTONNIERE Jean-Marc - COPPEE Philippe - FAVET Gilles - BEAUFAYS - PREDKI Jacqueline - JACQUET Luc - CHOIN René - PAULET Yvon - PAULET Sébastien

Absents Excusés : MMme Michel PRINCE Patrice - DEMARS Delphine

Un scrutin a eu lieu, M. FAVET Gilles a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal **adopte**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente

N° 2010-07-134 – Cotisation 2010 - Syndicat Intercommunal des Cantons de Givet – Fumay – Revin pour les réémetteurs de télévision

Monsieur le Maire, informe le Conseil que :

Par délibération du 30 mars 2010, le Conseil Syndical a décidé d'appeler annuellement une cotisation de 0,50 € par habitant auprès des 19 communes adhérentes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

* **accepte** de régler au Syndicat Intercommunal des Cantons de Givet-Fumay-Revin pour les réémetteurs de Télévision, l'appel à cotisation 2010 d'un montant de **71,50** €uros.

N° 2010-07-135 - Cotisation 2010 : Fédération Nationale des Communes Forestières de France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* accepte de régler la cotisation 2010 à la Fédération Nationale des Communes Forestières de France, répartie comme suit :

- Abonnement à la revue "Communes Forestières de France" :	39,00 €
- Cotisation 2010 :	61,00 €
TOTAL :	100,00 €

N° 2010-07-136 - Mise en exploitation de la Coupe n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

sur proposition de Monsieur le Maire, souhaite reporter l'exploitation de la Coupe 2 prévue en 2010/2011.

L'exploitation de l'Emprise du Chemin de la Virée et le volume de bois façonné permet le report de la délivrance de la coupe 2.

FRAIS DE GARDERIE

L'Office National des Forêts nous informe que compte tenu du montant des recettes constatées en 2009 sur la Forêt communale de Landrichamps, le montant des frais de garderie s'y rapportant est inférieur à 100 € ; ainsi ceux-ci ne nous seront pas facturés

cette année, mais reportés sur l'exercice suivant avec ceux dus au titre des recettes de l'année 2010.

Le Conseil Général nous informe qu'il assure l'organisation des transports scolaires pour un coût de 17,3 Millions d'Euros.

Les Ardennes sont l'un des derniers départements à pratiquer la gratuité de ce service, tout en assurant des prestations allant au-delà des obligations légales.

Le Conseil Général a été conduit à redéfinir sa politique de transports scolaires pour contenir la dépense. Il a décidé pour 2010/2011 de continuer à assurer le transport de tous les élèves, de maintenir la gratuité des élèves de maternelles, primaires et collèges et, d'instaurer une tarification du transport des seuls lycéens, calculée sur la base du quotient familial, du revenu imposable, du nombre d'enfants, conduisant dans la grande majorité à une participation annuelle de 50 à 85 € par lycéen.

Le Conseil Municipal prend note et s'interroge sur le manque de clarté du texte visant à transférer aux collectivités de proximité l'organisation du transport des élèves ainsi que sur la tarification du transport des lycéens, tout en abordant la mise en place d'une participation aux familles.

Le Conseil Municipal, sans attendre les conclusions de la concertation à mener sur ce thème entre le Conseil Général et les Intercommunalités accepte de voter le vœu avec copie au Conseil Général proposé par le Collectif contre la suppression de la gratuité des transports scolaires.

N° 2010-07-137 – Vœu adressé à Monsieur le Président du Conseil Général des Ardennes

Monsieur le Président,

La majorité de l'Assemblée Départementale a décidé, les 31 mars et 2 mai derniers, de supprimer la gratuité des transports scolaires pour les lycéens, ainsi que votre participation financière au titre de la surveillance dans les cars et les cantines scolaires. A partir de la rentrée scolaire 2010, les familles vont donc devoir supporter, sur la base d'un quotient familial, une participation financière de 50 à 200 € par lycéen.

Sur notre territoire, plusieurs familles sont concernées ou le seront dans la mesure où chaque enfant est appelé un jour à devenir un lycéen. Nous voulons vous faire part de nos inquiétudes devant les problèmes financiers que vont rencontrer nombre de parents d'élèves devant cette dépense supplémentaire et imprévue. A n'en pas douter, ils vont se tourner vers nos communes qui ne pourront pas supporter cette charge.

Par ailleurs, vous annoncez votre volonté de saisir les intercommunalités afin de les associer à la remise à plat de tout le dossier des transports publics dans les Ardennes. Si le recensement des besoins et le dialogue avec les élus locaux nous apparaissent légitimes, nous craignons que cette démarche se traduise, à terme, par un transfert financier vers les EPCI.

Dans un contexte qui est marqué par une tension budgétaire de plus en plus forte pour les collectivités, nous ne pouvons envisager un montage financier de cette nature. D'autant que celui-ci se traduira par des inégalités flagrantes d'un territoire à l'autre.

C'est pourquoi, compte tenu de ces éléments, et afin de répondre aux besoins des familles, notre Conseil Municipal souhaite le rétablissement du financement total des transports scolaires par le Conseil Général ainsi que la surveillance dans les cars et les cantines.

Vous remerciant de votre attention et de bien vouloir prendre en compte ces remarques.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

L'Office National des Forêts, nous fait connaître le coefficient de révision pour la saison 2010-2011 soit : 1,025 à appliquer au loyer annuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer ce coefficient faisant passer le loyer annuel de 560,96 € à 574,98 €.

DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil :

LES COURRIERS DU CONSEIL GÉNÉRAL

- informant que la Commission Permanente réunie en mai n'a pas retenu le dossier de demande de subvention pour la requalification du village – Tranche 2.

Le Conseil Municipal demande au Maire d'avoir plus d'éléments sur ce refus.

- que, compte tenu du contexte économique et budgétaire difficile, l'Assemblée Départementale a décidé de suspendre pour 2010 les aides au titre des actions en faveur de l'eau potable (protection du captage en ce qui nous concerne)

- que le Rallye des clochers 2010 passera par l'Eglise Ste Marguerite de Landrichamps.

- que le dessableur en bout de la rue Vers Les Champs visant à capter les graviers et cailloux qui bouchent régulièrement le réseau fluvial a été installé.

- les barrières régulant l'accès aux bois seront installées prochainement.

Il est 20h30, le Maire lève et clos la séance.